



INFORMATION IMPORTANTE RENTREE SCOLAIRE 2025-2026

Vallorbe, le 27 juin 2025

Mesdames, Messieurs, Chers parents,

Les devoirs surveillés se dérouleront au collège 1915 à Vallorbe, par groupes de 5 à 6 élèves, pour les 3P à 11S et débuteront le lundi 8 septembre 2025.

Nous vous rappelons qu'aucun service de transport scolaire par bus n'est prévu après les devoirs surveillés. Les élèves rentrent chez eux par leurs propres moyens, sous la responsabilité de leurs représentants légaux.

La gestion des inscriptions et des absences de vos enfants aux devoirs surveillés ainsi que l'alimentation à l'avance de votre compte personnel sont de votre responsabilité.

Pour les élèves qui ont déjà fréquenté les devoirs surveillés durant cette année scolaire écoulée et qui sont déjà inscrits sur MonPortail, nous vous confirmons que le précédent contrat a automatiquement pris fin le 12.06.2025. C'est pourquoi nous vous prions de refaire une demande d'inscription en tapant le lien ci-après dans la barre de recherche de votre navigateur <https://ascovabano.monportail.ch>, en utilisant à nouveau votre identifiant et mot de passe actuel. Vous pourrez faire cette inscription dès le 18 août 2025. Cependant, le login et le mot de passe restent valables pour accéder au système d'inscription en ligne.

A partir du 4 juillet 2025, vous trouverez le règlement contenant toutes les informations sur les coûts des devoirs surveillés sur le site de l'association scolaire de Vallorbe, Ballaigues et du Vallon du Nozon.

Vous devrez inscrire votre enfant pour **les 3 jours fixes** et un montant de CHF 12.00 sera débité pour les frais administratifs pour l'année scolaire en cours.

Afin d'éviter la circulation et/ou la perte d'argent liquide, le paiement des prestations s'effectuera via un compte personnel alimenté par les parents. Un premier versement minimum de l'équivalent de 3 sessions devra être effectué sur votre compte individuel MonPortail - MesDevoirs (voir règlement sur le site internet de l'AscoVaBaNo <https://www.ascovabano.ch/>, onglet parascolaire), **AVANT le 1^{ER} cours de votre enfant.**

La présence des enfants aux devoirs surveillés sera contrôlée lors de chaque session et enregistrée grâce à un code-barres (en possession des moniteurs). A la lecture de ce code, votre compte personnel sera débité. Il devra être alimenté régulièrement (vous pouvez consulter le solde du compte en tout temps). Si votre compte présente un solde insuffisant, un rappel informatique automatique vous sera adressé par e-mail (données sécurisées).

Les élèves de 5P à 11S peuvent partir dès que les devoirs sont achevés moyennant une autorisation de départ ci-jointe, dûment complétée et signée par les parents. **Les 3 et 4P n'ont pas la possibilité de partir avant (voir règlement concernant les horaires).**

Dans le cas où cela vous concernerait, nous vous prions de remplir le formulaire ci-joint et de nous le retourner soit par courrier postal ou par email à : administration@ascovabano.ch

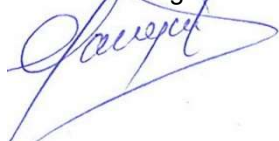
Nous vous remercions d'avance de l'intérêt que vous porterez à ce courrier et vous recommandons de lire attentivement le règlement.

Nous restons à votre entière disposition en cas de questions et nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, Chers parents, nos meilleures salutations.

SIGNATURES

Au nom de l'AscoVaBaNo

Le Président
Claude Languetin



La secrétaire
Lucia Recordon

